



**COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU**

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL**

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

"Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

**Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux (Moniteur belge du 16 octobre 2020) [Extrait] :**

Article 1<sup>er</sup>- § 1<sup>er</sup>. "Jusqu'au 31 mars 2021, les séances du conseil communal et les séances communes avec le conseil de l'action sociale visées à l'article L1122-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation peuvent se tenir de manière virtuelle, par téléconférence ou vidéoconférence [...]".

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu par **vidéoconférence** le **mercredi 24 mars 2021** à 20 h 00'.

⇒ Avis aux mandataires : prière d'utiliser le lien électronique qui sera communiqué en temps utile via votre adresse [prenom.nom@braine-le-chateau.be](mailto:prenom.nom@braine-le-chateau.be) pour participer ;

⇒ Avis au public : pour assister à la séance diffusée en temps réel, prière de vous connecter via le site web de la commune (<https://www.braine-le-chateau.be/>) au moyen du lien suivant : <https://youtube.com/channel/UCGwNBhk2XnYW2p5YYh5c2lg>.

Braine-le-Château, le 15 mars 2021.  
Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

**SÉANCE PUBLIQUE**

1. Fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame du Bon Conseil (Nouvelles). Compte pour l'exercice 2020 : approbation.
2. Redevance d'emplacement sur les activités foraines et les activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public communal pour les exercices 2019 à 2024 inclus.
  - ° Suppression de la redevance pour l'exercice 2021 en raison de la pandémie de covid-19 et
  - ° Introduction auprès du service régional wallon compétent de la demande de compensation fiscale régionale prévue par la circulaire ministérielle du 25 février 2021 : décisions.
3. Collectes sélectives de déchets textiles. Convention conclue avec l'A.s.b.l. *Les Petits Riens* en exécution d'une délibération de l'Assemblée du 21 octobre 2020. Approbation d'une nouvelle version de ce document sur demande du Service public de Wallonie : décision.
4. Règlement communal complémentaire au *Règlement général de police de la circulation routière*. Modifications et inscription de nouvelles mesures : décision [sous réserve].
5. *Plan de cohésion sociale* ("P.C.S.") subventionné par la Wallonie. Rapport d'activité et rapport financier pour 2020 : approbation.

6. École communale - Implantation de Braine-le-Château (*Les Rives du Hain*) - Extension du cadre subventionné en section maternelle (½ temps d'institutrice et 2/26 de psychomotricité en plus) du 8 mars au 30 juin 2021 : ratification d'une décision du Collège communal.
7. [Nouveau] règlement de travail du personnel enseignant suivant texte dont le cadre a reçu force obligatoire par Arrêté (7 janvier 2021) du Gouvernement de la Communauté française : décision [*sous réserve d'un accord en "COPALOC" du mardi 16 mars 2021*].
8. Constitution d'une banque d'images (petit patrimoine ou patrimoine remarquable de l'entité, cadre de vie, milieu naturel, ...) à usage de la commune et de ses associations satellites : approbation de la dépense engagée par le Collège communal (passation d'un marché de services) en l'absence de crédit budgétaire approprié suffisant.
9. Rénovation intérieure et extérieure de l'église Saints Pierre & Paul à Wauthier-Braine (propriété communale). Lot 2 (aménagement intérieurs), attribué à COLEN S.A. - Avenant n° 2 au marché : approbation de la dépense engagée par le Collège communal (5 mars 2021) sans crédit suffisant pour des travaux imprévisibles mais strictement nécessaires à la bonne exécution de l'ouvrage.
10. Modification de voirie. Élargissement du domaine public pour la création d'une zone de croisement, rue Ardichamp (à hauteur du n° 6) dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme introduite par Madame Corinne LAMBIOTTE : approbation.

#### HUIS CLOS

#### Personnel enseignant

11. Mises en disponibilité pour raison médicale d'une institutrice maternelle : décision.
12. Renonciation à la mise en disponibilité pour convenances personnelles (du 19 avril au 30 juin 2021) d'une institutrice maternelle nommée à titre définitif : prise d'acte.

#### *Ratification de désignations à titre temporaire sur décisions du Collège communal*

13. Instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi subventionné en remplacement partiel (pour 14/24) de la titulaire (emploi non vacant à l'implantation de Wauthier-Braine).
14. Institutrice maternelle dans le mi-temps ouvert en extension de cadre à l'implantation de Braine-le-Château et pour la 13<sup>ème</sup> période (1/26 sur 13/26) du mi-temps ouvert à l'implantation de Noucelles depuis le 18 janvier 2021 [*désignations avec effet au 8 mars 2021 et jusqu'au terme de l'année scolaire dans des charges vacantes de durée limitée*].
15. Maître spécial de psychomotricité dans une charge subventionnée supplémentaire de 2/26.
16. Puéricultrice dans la fonction d'institutrice maternelle (différentes fractions de charge totalisant 14/26) [*désignation dans le contexte de la pénurie sévère reconnue pour la fonction*].
17. Enseignante dans différentes fractions de charge (25 périodes hebdomadaires en tout) en qualité de Maître spécial de psychomotricité, d'éducation physique et de morale.

\*

\*\*\*